

**SIVOS**  
DU  
**BEUVRON**

NEUNG-SUR-BEUVRON  
LA FERTÉ-BEAUHARNAIS  
41210

Tél. 02 54 83 63 38

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL**  
**SÉANCE DU LUNDI 11 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi onze juin, à 19 heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Alexandre TRUPPA, président

Etaient présents :

MM. Alexandre TRUPPA, Guillaume GIOT, Jean-Pierre GUEMON, Léo JUGIEAU  
Mmes, Anne-Sophie LEYTHIENNE, Stéphanie DAVID.

Excusée : Mme Coraline ROUBALLAY ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre GUEMON

Invitée : Mme Charlotte CHARPENTIER, directrice.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie LEYTHIENNE.

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la dernière réunion,
- Choix du prestataire des repas de la cantine,
- Etat de non-valeur,
- Informations et questions diverses

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2024**

M. le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024 et demande de l'adopter.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

**1°) CHOIX DU PRESTATAIRE DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Président du SIVOS informe les membres du comité que, suite à l'arrêt des prestations de fabrication et livraison avec notre prestataire actuel, Le Grain d'Or, le SIVOS a lancé un marché public afin de sélectionner un autre prestataire.

L'annonce du marché à procédure adaptée, a été publiée du 17/04/2024 au 24/05/2024.

Deux entreprises ont répondu :

- API restauration
- CONVIVIO

Les critères d'analyse étaient pour 50% le prix, 40% la valeur technique et 10% la valeur environnementale.

CRITERE 1 = PRIX (50%)		
CANDIDAT	PRIX REPAS	NOTE SUR 20
Api Restauration	Repas Maternelle : 3.10 € Repas Elémentaire : 3.20 € Repas Adulte : 3.50 €	15/20
CONVIVIO	Repas Maternelle : 2.92 € Repas Elémentaire : 2.99 € Repas Adulte : 3.35 €	20/20

CRITERE 2 = VALEUR TECHNIQUE (40%)							
CANDIDAT	Provenance et traçabilité des denrées	Loi Egalim	Moyens techniques et humains	Animations	Propositions et compositions de repas	Mise à disposition de matériel	NOTE SUR 20
API RESTAURATION	4/4	4/4	3/3	3/3	3/3	3/3	20/20
CONVIVIO	4/4	4/4	3/3	3/3	3/3	3/3	20/20

CRITERE 3 = VALEUR ENVIRONNEMENTALE (10%)					
CANDIDAT	Circuits courts	Producteurs locaux	Utilisation de conditionnements recyclables/réutilisables	Bilan carbone	NOTE SUR 20
Api Restauration	6/6	6/6	4/4	4/4	20/20
CONVIVIO	5/6	6/6	4/4	3/4	18/20

NOTE TOTALE ET CLASSEMENT					
CANDIDAT	Montant des prestations 50%	Valeur technique 40 %	Valeur environnementale 10%	NOTE	CLASSEMENT
Api Restauration	7.5	8	2	17.5	2
CONVIVIO	10	8	1.8	19.8	1

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de retenir CONVIVIO-LTR SAS pour la fourniture et livraison des repas en liaison froide au restaurant scolaire pour une durée de 3 ans à partir du 02 septembre 2024.

### 1°) MISE EN NON VALEUR

M. le Président informe les membres du SIVOS que la trésorerie propose de mettre en non-valeur les créances jugées irrécouvrables par un montant de : 333.88 €

Il correspond à des dettes entre 0.90 € à 278.16 € dont les débiteurs ne sont plus solvables après relance de nos services administratifs et les services de recouvrement de la perception.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE de mettre en non-valeur l'état présenté par la trésorerie de Romorantin pour un montant total de 333.88 €

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Président porte à la connaissance des membres du SIVOS diverses informations :

- **Changement de logiciel de gestion et facturation périscolaire : BL enfance**  
Cela induit une modification de procédure pour les familles :
  - Création de la fiche famille,
  - Réservation des repas,
  - Facturation.
  
- **Participation aux écoles privés :**
  - Le 29/11/2023 : Le SIVOS a reçu une demande de participation au fonctionnement de l'école catholique privée sous contrat.
  - 29/01/2024 : La décision du SIVOS a été de refuser cette participation car l'école de Neung-sur-Beuvron est en capacité d'accueillir les enfants.
  
  - Le 28/03/2024 : courrier de litige de la préfecture obligeant la commune à cette participation.
  
  - Le 13/05/2024 : réponse du SIVOS, maintenant le refus motivé par le coût des participations des communes de Neung-sur-Beuvron et La Ferté Beauharnais pour le fonctionnement et les investissements effectués par le syndicat pour maintenir une école en conformité.
  
  - Le 21/05/2024 : mail de confirmation de la préfecture confirmant que nous devons régler le montant du litige auprès du diocèse.
  
- **Demande de subvention du RASED : Il n'a pas de budget, c'est la commune de Lamotte qui gère leur budget.**  
L'année dernière le SIVOS a versé une participation de 250 € mais le Rased n'a pas eu connaissance.  
Avant de procéder à un autre versement au Rased, nous allons voir avec eux comment faire pour que cette somme leur soit bien affectée.
  
- **Mme la Directrice : Le Rased n'est plus présent à l'école par manque de budget de déplacement.**
  
- **M. Guillaume GIOT : il faudrait faire un courrier à l'académie pour exprimer notre étonnement et avoir des explications de l'inspectrice.**
  
- **Stages : le SIVOS accueille Zoé CARCEL du 10 au 29 juin 2024 aux services périscolaires.**
  
- **Fête de l'école organisée avec l'APE le 22 juin après-midi :**
  - 15h-16h : spectacle des élèves à la Forge,
  - 16h-18h : kermesse à l'école + tirage au sort de la tombola,
  - 18h-19h : remise des prix à l'école par les élus des 2 communes,
  - 19h-20h : repas sous forme de buffet froid à la Forge.

- Travaux à l'école :
  - Cour de l'école : Choix des entreprises  
**Lot 1** : SAS Beauce Sologne pour les travaux de terrassement, sols, végétalisation et assainissement, pour un montant de 203 000 €HT  
**Lot 2** : SAS Idverde d'Orléans pour la fourniture et pose de mobiliers bois, ouvrages bois et jeux, pour un montant de 106 673.69 €HT.

Les travaux auront lieu en juillet/août et se poursuivront aux vacances de la Toussaint.

- Peinture dans la cuisine :  
Des devis et négociations sont en cours avec les artisans de la commune pour réaliser les travaux en 2024 avec le budget 2024 voté dernièrement.
- Jeux sportifs :
  - Jeudi 4 juillet 2024 pour les enfants de l'école primaire au gymnase et sur le parking annexe,
  - Samedi 6 juillet 2024 de 9h45 à 18h pour tout public sur le parking de la Forge.

Fin de la séance : fin 19h45

Le Président,  
Alexandre TRUPPA

La secrétaire,  
Anne-Sophie LEYTHIENNE